

ROMANETTI Denise  
21 rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

tel 0562052449

Mail [chromanetti@free.fr](mailto:chromanetti@free.fr)

Nonnein de Commissaire  
Enquêteur

à Monsieur L'Abbédert

Hôtel de Ville

73590 M.D. de BELLECOMBE

COMMUNE de

28 JAN. 2021

Annexe 6.

NOTRE-DAME de BELLECOMBE

Olivier L'HEVEDER  
Commissaire-Enquêteur

Paris, le 02/01/2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Me pouvant me déplacer pour vous ren-  
contrer et échanger de vive voix, je me  
permets d'envoyer ce dossier pour vous exposer  
ma demande.

Je suis actuellement propriétaire en indivision  
avec ma sœur Mme Geneviève MILLET et mes  
neveux Mrs Xavier et Bruno de Boës, de la parcelle  
1033 située au lieu-dit Les Gaulets (Pièce n°1)

Ce terrain a été acquis par mon père Mr Louis  
MILLET le 04/04/1964 auprès de Mr Pascal André  
ROSSAT MIGNOD, par acte reçu par M<sup>o</sup> DUJON  
notaire à Flumet (Pièce n°3). L'idée était  
de construire un chalet familial.

Le projet a été retardé, et en juin 1975 à la  
demande de la Mairie, mon père a donné son  
autorisation pour le passage de deux conduites  
d'eau pour alimenter les immeubles du lotissement.

Le Maire Mr GROSSET a précisé que l'on  
pourrait construire d'un côté ou de l'autre  
(pièce n°4)

(2)

En 1985 ma soeur Mme de GOER a envisagé une construction. Le Maire Mr PERRIN lui a répondu que le POS ne le permettait pas, une piste de ski devant descendre du Cret du Midi (Pièce n° 5). De très nombreuses constructions apparaissent sur le versant, mais cette piste, qui n'a jamais été réalisée, ne sera probablement jamais tenue compte des changements dûs au réchauffement climatique -

Nous avons alors envisagé une plantation d'épicéas afin que ce terrain ne reste pas inutile et abandonné. L'autorisation a été donnée par la Préfecture (Pièce n° 5). Malheureusement ma soeur Mme de GOER est décédée avant d'avoir pu faire aboutir ce projet.

Le temps passe, et en 2004 j'ai demandé des précisions sur la possibilité de construire. Mr MOLLIER, adjoint à l'urbanisme, m'a répondu que la révision est en phase d'étude (Pièce n° 6)

En mars 2013, la Communauté des Communes du Val d'Arly nous a demandé de bien vouloir laisser le passage d'un chemin de randonnée à travers notre parcelle.

Convention a été signée (pour 3 ans, renouvelable ensuite) (Pièce n° 8), prenant en compte ma demande que le chemin communal

③ passe en bordure du terrain, et non au milieu.

En 2015 nous avons donné l'autorisation à MB Race de traverser notre terrain sur le sentier (Pièce n° 9)

En 2018 nous avons fait borner cette parcelle afin de reconnaître parfaitement ses limites, la forêt s'étant développée depuis toutes ces années (54 ans depuis d'achat !) (Pièce n° 10)

A noter que le sentier de randonnée traverse en plein milieu, et non en bordure comme cela avait été convenu avec la communauté des communes (Pièce n° 8)

Actuellement, en 2021, notre parcelle a été placé en zone naturelle non humide.

Notre famille est très attachée à N.D. de Bellecombe. Nous venons pour le ski en hiver (personnellement depuis 1952 pratiquement tous les ans, d'abord dans l'ancien hôtel Bonheur Jour, puis en location chez Mr Derek, Mme Dollier Tabozzi et bien d'autres) -

Nous souhaiterions séjournes sur notre terrain pour de courtes périodes estivales avec une caravane, ou camping car, ou mobil home, totalement mobile, qui seraient retiré avant les premières neiges

(4)

Regrettant de ne pouvoir en parler directement  
avec vous et dans l'attente de votre réponse  
je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire  
Enquêteur, l'expression de mes sentiments  
distingrés

D.Roussel Eté

### Annexes

- 1) copie de mon passeport
- 2) cadastre
- 3) achat du terrain
- 4) conduite d'eau du Lachat
- 5) piste du Crêt du midi au Lachat
- 6) autorisation de plantation
- 7) révision du PLU
- 8) passage feuilles de randonnée
- 9) autorisation MB Race
- 10) bornage normalisé